

## Règlement et conditions de location des salles de conférence "Orange"

OPAN concept SA - Ruelle Vaucher 20 - 2000 Neuchâtel

### Objets à louer

#### La grande salle :

Une grande salle lumineuse d'environ 40 m<sup>2</sup>, avec vue sur les Alpes d'une capacité de 18 places assises, munie d'un mini ordinateur, d'un écran 70 pouces ainsi que d'un Flipchart et d'un tableau blanc.

La salle est embellie par un espace "salon" de 20 m<sup>2</sup>, avec balcon, offrant un sympathique endroit de pause lors de vos séances.

#### La petite salle :

Une salle d'environ 16 m<sup>2</sup>, d'une capacité de 12 places assises, munie d'un tableau blanc et d'un Flipchart.

Le WiFi est disponible dans les deux salles. Une cuisine équipée, des toilettes et un vestiaire sont également à votre disposition, pour rendre vos réunions les plus agréables possible.

### Accès

Les salles se situent à la Ruelle Vaucher 20, à Neuchâtel, très proche de la gare (env. 100 m à pied) et des transports publics neuchâtelois.

L'entrée est indépendante du bureau OPAN concept SA. Une fois le contrat signé, la remise des clés sera effectuée par le secrétariat à la Ruelle Vaucher 22, si possible le jour de la location.

### Conditions

#### Art. 1 : Etat des locaux et du matériel

La salle et le matériel sont mis à disposition en excellent état ; ils doivent être rendus comme tels. Un état des lieux d'entrée et de sortie peut être demandé. En aucun cas le matériel ne peut être disposé à l'extérieur du bâtiment. Les affichages ne peuvent être faits que sur le Flipchart et/ou sur le tableau blanc aimanté prévus à cet effet. L'utilisation de clous, d'agrafes, de punaises est strictement interdite.

Toute dégradation sera facturée.

#### Art. 2 : Réservations

La réservation se fait auprès du secrétariat du bureau d'ingénieurs OPAN concept SA, soit par téléphone au 032/723.77.77, soit par mail à [concept@opan.ch](mailto:concept@opan.ch). Sitôt la réservation confirmée, un contrat de location est établi et envoyé au locataire. Ce dernier s'engage à respecter les conditions du contrat, sitôt celui-ci signé. Les réservations sont effectives lorsque le contrat de location est signé.

#### Art. 3 : Tarifs & modalités de paiement

##### Grande salle :

Moins de 2 heures	CHF 100.-- TTC
La demi-journée (ou la soirée dès 18h00)	CHF 150.-- TTC
La journée	CHF 210.-- TTC
Deux jours (ou le week-end)	CHF 300.-- TTC
Offre "Multipack" (12 au prix de 10) échelonné maximum sur 18 mois.	selon choix ci-dessus

#### **Petite salle :**

Moins de 2 heures	CHF 60.-- TTC
La demi-journée (ou la soirée dès 18h00)	CHF 90.-- TTC
La journée	CHF 140.-- TTC
Deux jours (ou le week-end)	CHF 200.-- TTC
Offre "Multipack" (12 au prix de 10) échelonné maximum sur 18 mois.	selon choix ci-dessus

#### **Inclus dans le prix :**

Accès Wifi, Flipchart, Whiteboard, thé et café à volonté (service non compris).

Ecran 70' uniquement dans la grande salle.

Une facture est établie après la location de la salle et payable à 15 jours.

#### **Art. 4 : Mise à disposition des locaux**

Le locataire s'engage à ne pas faire un autre usage des locaux que celui prévu dans le contrat de location. Il est strictement interdit à l'utilisateur de céder le local loué à un tiers quelconque. Tout contrevenant se verra refuser une nouvelle location.

#### **Art. 5 : Consommations à disposition**

Une machine à café, ainsi qu'une bouilloire à eau avec des sachets de thés sont mis à disposition gracieusement.

Les demi-litres d'eau minérale sont facturés CHF 2.-. Nous prions les locataires d'annoter leurs consommations sur la liste prévue à cet effet dans l'espace cuisine.

Sauf disposition contraire, la vaisselle est mise à disposition. Elle doit être nettoyée et rangée après utilisation. Dans le cas contraire, CHF 20.- seront facturés en sus.

#### **Art. 6 : Résiliation par le locataire**

En cas de résiliation de la location, une partie de la location est due de la manière suivante :

- Jusqu'à 7 jours avant le début de location : aucun dû ;
- Jusqu'à 3 jours avant le début de la location : 50% de la location est dû ;
- Moins de 3 jours avant le début de la location, le montant total de la location est dû.

#### **Art. 7 : Dégâts**

En cas de dommages lors de la location, le locataire est tenu de les déclarer au bailleur (secrétariat d'OPAN concept SA : 032/723.77.77). Les frais occasionnés par ces dommages seront à la charge du locataire.

#### **Art. 8 : Responsabilité**

Le locataire est tenu d'avoir une assurance responsabilité civile.

#### **Art. 9 : Droit applicable et for**

Lorsque se présente tout autre problème non traité dans le présent contrat, les dispositions du code des obligations sont appliquées. Le droit suisse est exclusivement applicable. Tout litige en relation avec les présentes conditions de location sera porté devant les tribunaux compétents du Canton de Neuchâtel.